



SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT
DU SAGUENAY [CSQ]

MA RÉALITÉ. NOTRE VOIX. MON SYNDICAT.

ICI
SES



T 418.549.8523

F 418.549.9966



ses@lacsq.org



ses-csq.com



895, rue Bégin, Chicoutimi, Québec, G7H 4P1

8 décembre 2023 ■ Vol. 52 # 9

MOT DU PRÉSIDENT



Un début de quelque chose...

Enfin, après une année de négociation, il semble y avoir un début de mouvement. Les choses s'accélèrent, mais nous sommes encore loin d'un possible règlement. Aurons-nous un règlement avant ou pendant la période des Fêtes ou devons-nous nous reporter plus tard à l'hiver ou au printemps? Nous verrons, on espère le plus rapidement possible. Devra-t-on utiliser notre mandat pour une grève générale illimitée? On espère que non, mais c'est toujours une option. Ce qui est certain, c'est qu'il n'est pas question d'avoir une entente à rabais dans le but de régler avant les Fêtes. Nous avons besoin d'une entente qui n'appauvrira pas les travailleurs des services publics et nous avons besoin d'une réelle amélioration de nos conditions de travail autant sur la composition de la classe que sur la lourdeur de la tâche.

Le point positif, comme je le mentionnais au début, c'est qu'il y a du mouvement.

Comme Josée Scalabrini, présidente de la FSE, l'a indiqué dans sa [vidéo du 6 décembre](#), c'est aux tables qu'il faut que les discussions se passent et non pas dans les médias sociaux comme le gouvernement s'empresse de le faire chaque fois.

Du côté sectoriel, la bonne nouvelle est que les tables sectorielle, prioritaire et de l'APEQ (enseignants anglophones) ont été fusionnées en une seule table avec une nouvelle équipe de négociation patronale. De plus, la Fédération des centres de services scolaires a été écartée des tables. Il y a eu un nouveau dépôt patronal exploratoire où l'on remarque certaines avancées. De notre côté, nous donnons les outils et les mandats à notre équipe de négociation pour faire évoluer les tables. Nous sommes à l'écoute des demandes patronales, entre autres la flexibilité. Il serait important qu'ils soient aussi à l'écoute de nos priorités et de nos solutions. Il y a encore beaucoup de chemin à parcourir. Une nouvelle relance sera faite dans les prochaines heures par notre équipe de négociation.

En ce qui concerne l'offre à la table centrale, soit pour l'intersectoriel, vous avez la proposition sur le lien suivant : [Dépôt patronal du 6 décembre 2023](#).

Commençons par le positif, la ministre Lebel a reculé sur la récupération qu'elle voulait faire sur le RREGOP par le calcul de coordination avec le RRQ+.

Il y a au niveau salarial où, même si le gouvernement a bougé un peu avec un ajout de 2.4 %, nous sommes encore loin d'une possible piste d'atterrissage. Avec l'offre sur la table, considérant l'augmentation de l'IPC nous serions en appauvrissement. Les discussions se poursuivent aux tables.

Nos journées de grève ont porté leurs fruits, l'offre salariale a été bonifiée de 1.3 % et ensuite de 2.4 %, les récupérations sur le RREGOP sont disparues et les tables sectorielles s'activent.

Par notre action de 5 jours de grève, on espère un dénouement rapide à la hauteur de nos attentes.


Jean-François Boivin, président

GRÈVE ET RQAP – DÉPÔT ANTICIPÉ POUR LIMITER LES EFFETS

Si votre date d'accouchement ou celle de votre conjointe se situe dans la semaine du 10 mars 2024 ou avant, veuillez communiquer avec nous avant le 21 décembre à 12 h pour minimiser et limiter les effets de la grève sur vos prestations du RQAP.

GRÈVE ET RREGOP

Quel est l'impact des journées de grève sur votre participation au RREGOP?

Un congé sans traitement (ou une période de grève) de 30 jours civils ou moins entraîne un « maintien de la cotisation au RREGOP » et, il peut y avoir plus d'une période de 30 jours civils ou moins durant l'année.

Cela signifie que :

- ⌘ la cotisation au RREGOP sera prélevée pour ces journées en fonction du salaire admissible normalement gagné, n'eût été l'absence;
- ⌘ il n'y a pas de coupe de service aux fins de calcul de la rente et aux fins de l'admissibilité au RREGOP, ce qui signifie qu'il n'y a aucun rachat à faire;
- ⌘ le salaire, n'eût été l'absence, est considéré pour ces journées aux fins du calcul du salaire moyen pour le calcul de la rente.

Entente de retraite progressive et journées de grève

La *Loi sur le RREGOP* prévoit que la personne qui bénéficie actuellement d'une entente de retraite progressive doit travailler un minimum de 40 % (au moins 80 jours) du temps régulier d'une personne travaillant à temps plein.

Ainsi, les personnes qui n'atteindraient pas le seuil de 40 % compte tenu des journées de grève devront reprendre ces journées en temps de travail.

CONSULTATION CALENDRIER SCOLAIRE 2024-2025 – SECTEUR JEUNES

Le projet de calendrier scolaire 2024-2025 du secteur jeunes sera en consultation à compter du 13 décembre jusqu'au 19 décembre à 12 h. Il vous sera acheminé par courriel. La consultation se fera en ligne et prendra seulement quelques minutes à compléter. Nous vous remercions de participer à cette consultation.

À noter que les projets de calendrier pour les secteurs de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes ne sont pas encore en consultation dans vos milieux. Ils vous seront acheminés ultérieurement.

TEMPÊTE

Quoi faire lorsque le Centre de services scolaire annonce qu'il suspend les cours en raison de mauvais temps? Il est bien important de comprendre que cette journée devient une journée pédagogique et vous êtes réputés être au travail, si vous êtes en poste ou à contrat.

Au secteur jeunes (clause 8-5.05.07)

Lorsque le Centre de services décide de suspendre les cours pour raison de tempête, l'enseignante ou l'enseignant n'est pas tenu de se présenter à l'école et est alors réputé être au travail.

À l'éducation des adultes (11-10.05.08)

Lorsque le Centre de services décide de suspendre les cours pour raison de tempête, l'enseignante ou l'enseignant n'est pas tenu de se présenter au centre et est alors réputé être au travail. Cette clause est appliquée très rarement, puisque le Centre de services scolaire n'a pas l'habitude de suspendre les cours pour les adultes.

À la formation professionnelle

Rien n'est prévu dans notre Entente locale au chapitre 13 à ce sujet; les centres demeurent ouverts.

Action-mobilisation



Voici un petit rappel du déroulement des journées de la prochaine séquence de grève.

8 décembre : Piquetage à deux endroits ciblés.

11 décembre : Activité de visibilité sur la composition de la classe ainsi qu'une marche à Chicoutimi avec nos collègues de Jonquière.

12 décembre : Activité en Front commun : piquetage devant les bureaux des députés.

13 décembre : Piquetage à des endroits ciblés.

14 décembre : Piquetage à des endroits ciblés. (sujet à changement)

Info express

Entente locale 5-3.21.01

La 101^e journée est la date limite pour réviser votre document « Fonctions et responsabilités ».

Vous pouvez consulter le site Internet du SES pour obtenir le modèle de ce document.

Agenda

Séance d'information
sur la négociation
12 décembre 2023, 17 h
Zoom : [Cliquez ici](#)

Conseil des personnes déléguées
Inscription : 15 h 45, début : 16 h 15
* Souper*
Hôtel Le Montagnais